

## Réalisation d'une opération d'aménagement

Vous avez défini le périmètre, le programme et le calendrier de votre opération, et vous souhaitez en concéder la maîtrise d'ouvrage ? Loire-Atlantique réalise l'opération pour votre compte, de la désignation des prestataires à la clôture de l'opération.

## Déléguer le pilotage de votre opération d'aménagement

Notre expertise en tant que maître d'ouvrage délégué vous garantit une gestion optimale et sécurisée de votre projet d'aménagement ou de renouvellement urbain.

## Les grandes étapes de notre accompagnement

1. **Désignation des prestataires tiers** (maîtrise d'œuvre, bureaux d'études, Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS...) de l'établissement du cahier des charges à la notification du marché, selon le code de la Commande publique).
2. **Suivi administratif et financier** : exécution des marchés et suivi budgétaire à valider annuellement par le maître d'ouvrage concédant.
3. **Pilotage des phases de conception** : de l'avant-projet au dossier de consultation des entreprises, en adéquation avec le programme validé par le concédant.
4. **Suivi et obtention des dossiers réglementaires** (étude d'impact, dossier Loi sur l'eau, dérogation espèces protégées...)
5. **Négociations foncières** : acquisition de foncier et mise en œuvre de procédures d'expropriation (DUP) si nécessaire.
6. **Pilotage et suivi du chantier** : de la phase préparatoire à la remise des ouvrages au maître d'ouvrage concédant.
7. **Commercialisation du projet** : établissement de la stratégie commerciale, identification des prospects, signature des pièces contractuelles et cessions des terrains.
8. **Clôture** foncière, technique et comptable de l'opération d'aménagement.

Nous pouvons également **animer une étape de concertation** selon les modalités que vous auriez retenues.

[Toutes nos offres Aménagement et renouvellement urbain](#)

